

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Vendredi 12 avril 2019 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Patrick COTTET-DUMOULIN (Saint Jean d'Aulps) à Christophe MUTILLOD (Les Gets)
Alain DEGENEVE (Lullin) à Jean-Louis VUAGNOUX (Bellevaux)
José CRAYSTON (Lullin) à Jacqueline GARIN (DT La Vernaz)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André

Délégués excusés :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux), GURLIAT Romain (Vailly), LAGRANGE Georges (Montriond), DEGENEVE Alain (Lullin) et CRAYSTON José (Lullin)

Délégués absents :

COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), BRAIZE Alain (Montriond), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et LARDY Sandra (chargée de mission Urbanisme)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 7 avril 2019

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 26 mars 2019 :

- 26 mars 2019 : Bureau du SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 29 mars 2019 : CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 2 avril 2019 : conseil STOC à Thonon (*Jean-Claude MORAND*)
- 4 avril 2019 : Empreintes 74 à Clermont (*Hélène RICHARD*)
- 4 avril 2019 : Espaces Valléens à Ancelle (*Sophie MUFFAT*)
- 5 avril 2019 : recrutement SIAC (*Christophe MUTILLOD*)
- 10 avril 2019 : COPIL Leader à Thonon (*Yannick TRABICHET*)
- 11 avril 2019 : Géopark à Thonon (*Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET*)
- 11 avril 2019 : conseil du SIAC à Thonon

2- Finances

2.1 Nouvelle demande de subvention 2019

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la demande de subvention transmise par le FC Brevon pour 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de leur verser une subvention de 5 000 € pour 2019.

2.2 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

2.2.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2.2 Vote du compte administratif 2018

Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 873,86 € :

	Dépenses HT 2018	Recettes HT 2018	Résultat 2018
Fonct.	142 264,25 €	145 138,11 €	2 873,86 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	142 264,25 €	145 138,11 €	2 873,86 € 2017 : 16 124,66€ 2016 : 25 570,12€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 873,86 €.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les recettes des ventes ont diminué, ce qui explique la diminution de l'excédent de clôture 2018.

Hélène RICHARD espère que les travaux dans l'exposition permanente feront remonter à nouveau les recettes. Jacqueline GARIN ajoute que le réaménagement de la boutique ne ferait pas de mal non plus.

2.2.3 Affectation du résultat 2018

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2018 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Elle propose de reprendre l'excédent 2018 (2 873,86 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2018 (2 873,86 €) en section de fonctionnement.

2.2.4 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 :

	<i>Rappel BP 2018</i>	BP 2019
Fonct.	159 800 €	136 700 €
Invest.	0 €	0 €
Total	159 800 €	136 700 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

2.3 Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

2.3.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3.2 Vote du compte administratif 2018

Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 48 042,42 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 € :

	Dépenses HT 2018	Recettes HT 2018	Résultat 2018
Fonct.	85 954,06 €	133 996,48 €	48 042,42 €
Inv.	0,00 €	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	85 954,06 €	175 252,24 €	56 442,67 € 2017 : 61 106,71€ 2016 : 22 238,37€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 48 042,42 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

2.3.3 Affectation du résultat 2018

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Elle propose de procéder de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	48 042,42 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation :	8 400,25 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Soit un excédent de :	8 400,25 €
Affectation en investissement (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (002)	48 042,42 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2018 dans les conditions présentées ci-dessus.

2.3.4 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 :

	<i>Rappel BP 2018</i>	BP 2019
Fonct.	165 200 €	114 300 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
Total	217 500,25 €	122 700,25 €

Charles-Henri MONTET précise qu'une modification a été apportée par rapport au projet de budget qui a été transmis avec la convocation. Cette modification concerne les crédits inscrits aux comptes 6287 (97 600 € au lieu de 106 000 €), 70621 (41 357,58 € au lieu de 41 357,33 €) et 002 (48 042,42 € au lieu de 56 442,67 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du SPANC.

2.4 Budget annexe – Transport scolaire

2.4.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Transport scolaire », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.4.2 Vote du compte administratif 2018

Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 47,45 € :

	Dépenses HT 2018	Recettes HT 2018	Résultat 2018
Fonct.	346 188,32 €	346 235,77 €	47,45 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	346 188,32 €	346 235,77 €	47,45 € 2017 : 144,18 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 47,45 €.

2.4.3 Affectation du résultat 2018

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2018 du budget annexe du Transport scolaire et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Elle propose de reprendre l'excédent 2018 (47,45 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2018 (47,45 €) en section de fonctionnement.

2.4.4 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 :

	Rappel BP 2018	BP 2019
Fonct.	410 000 €	370 000 €
Invest.	0 €	0 €
Total	410 000 €	370 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du transport scolaire.

2.5 Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

2.5.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.5.2 Vote du compte administratif 2018

Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 236,00 € :

	Dépenses HT 2018	Recettes HT 2018	Résultat 2018
Fonct.	1 236,00 €	1 236,00 €	0,00 €
Inv.	1 236,00 €	0,00 €	- 1 236,00 €
Total	2 472,00 €	1 236,00 €	- 1 236,00 € <i>2017 : 0,00 €</i>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 236,00 €.

2.5.3 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 :

	<i>Rappel BP 2018</i>	BP 2019
Fonct.	4 950 002 €	4 717 774 €
Invest.	3 300 002 €	3 146 000 €
Total	8 250 004 €	7 863 774 €

Charles-Henri MONTET rappelle que le montant de ce budget peut paraître impressionnant car on y trouve un certain nombre d'opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock qui s'impose en matière de ZAE pour chaque stade de l'opération (terrains aménagés, terrains en cours et terrains aménagés). Il précise que, sans ces opérations d'ordre, le budget ne serait que de 1 571 774 euros HT, ce qui correspond au coût réel de l'aménagement de la zone tel qu'il est chiffré actuellement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron.

2.6 Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

2.6.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly », dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.6.2 Vote du compte administratif 2018

Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 850,00 € :

	Dépenses HT 2018	Recettes HT 2018	Résultat 2018
Fonct.	850,00 €	850,00 €	0,00 €
Inv.	850,00 €	0,00 €	- 850,00 €
Total	1 700,00 €	850,00 €	- 850,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 850,00 €.

2.6.3 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 :

	<i>Rappel BP 2018</i>	BP 2019
Fonct.	0 €	2 549 160 €
Invest.	0 €	1 700 050 €
Total	0 €	4 249 160 €

Charles-Henri MONTET rappelle que le montant de ce budget peut paraître impressionnant car on y trouve un certain nombre d'opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock qui s'impose en matière de ZAE pour chaque stade de l'opération (terrains aménagés, terrains en cours et terrains aménagés). Il précise que, sans ces opérations d'ordre, le budget ne serait que de 849 160 euros HT, ce qui correspond au coût réel de l'aménagement de la zone tel qu'il est chiffré actuellement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly.

2.7 Budget principal

2.7.1 Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.7.2 Vote du compte administratif 2018

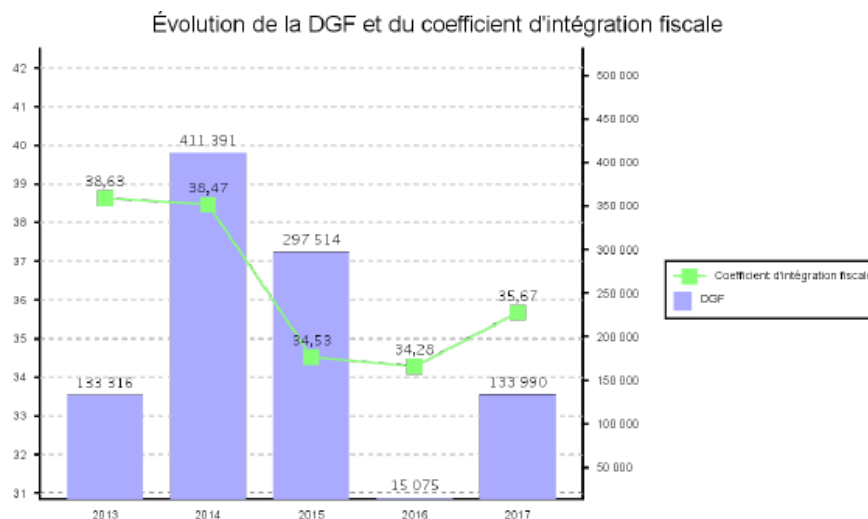
Madame GARIN Jacqueline, Présidente, quitte la séance.

Monsieur PEILLEX Gilbert, désigné président de séance, présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2018 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 278 437,95 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 3 518 019,97 € :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat 2018
Fct	15 666 280,24 €	21 944 718,19 €	6 278 437,95 €
2017	14 415 556,13 €	20 370 348,72 €	5 954 792,59 €
2016	9 967 064,31 €	14 804 733,97 €	4 837 669,66 €
Inv	10 120 621,68 €	6 602 601,71 €	-3 518 019,97 €
2017	5 834 773,91 €	3 565 772,22 €	-2 269 001,69 €
2016	6 451 457,46 €	5 091 759,60 €	-1 359 697,86 €
Total	25 786 901,92 €	28 547 319,90 €	2 760 417,98 €
2017	20 250 330,04 €	23 936 120,94 €	3 685 790,90 €
2016	16 418 521,77 €	19 896 493,57 €	3 477 971,80 €

Dépenses de fonctionnement Zoom sur le personnel

- Masse salariale CA 2016 2 097 061 €
 - Masse salariale CA 2017 2 144 430 €
soit +2,2 %
 - Masse salariale CA 2018 2 179 586 €
soit + 1,6 %
- ✓ Poste FIPH à la place d'un emploi civique à la MSAP (à compter du 1^{er} septembre)



Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 278 437,95 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 3 518 019,97 €.

2.7.3 Affectation des résultats

Madame la Présidente rappelle le vote du compte administratif 2018 du budget principal et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Elle propose de procéder de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	6 278 437,95 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation :	- 3 518 019,97 €
- Restes à réaliser en dépenses :	1 412 100,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	1 230 000,00 €
Soit un besoin de :	3 700 119,97 €
Affectation en investissement (1068)	3 700 119,97 €
Report en fonctionnement (002)	2 578 317,98 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats 2018 dans les conditions présentées ci-dessus.

2.7.4 Vote du budget primitif 2019

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du projet de budget primitif 2019 (voir présentation jointe). Il précise que ce projet de budget a été établi à partir :

- des débats en conseil communautaire du 12 février (personnel), du 12 mars (subventions) et du 26 mars (DOB et investissements),
- des bases fiscales prévisionnelles et de la DGF transmises par l'État.

S'agissant des dépenses de personnel, il précise que les chiffres sont trompeurs car le poste de DGS est inscrit à 100 % sur le budget de la CCHC mais que 50 % du financement du poste apparaît en contrepartie en recettes de fonctionnement (versement de la commune de Morzine).

Concernant la participation de la CCHC aux Hôpitaux du Léman, M. HANON souligne qu'il a reçu des consignes de sa direction lui demandant de ne pas prendre en charge cette dépense si un mandat de paiement lui était transmis. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un recours gracieux a été déposé par le Préfet contre la délibération prise le 26 mars 2019 et que le retrait de cette délibération sera présenté au vote lors de la prochaine réunion.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget principal.

2.7.5 Vote des taux des taxes « ménages » pour 2019

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du bureau, à savoir de ne pas augmenter les taux des 3 taxes en 2019 :

	2019	2016-2018	2011-2015
Taxe d'habitation	6,12 %	6,12 %	5,99 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,39 %	5,39 %	5,27 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,66 %	24,66 %	24,12 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux que ceux de 2018.

2.7.6 Vote du taux de la CFE pour 2019

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, depuis son passage en 2017 sous le régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est la CCHC qui fixe le taux de CFE applicable à l'ensemble des professionnels des 15 communes (26,56 % depuis 2017). Toutefois, il précise que ce taux est

un taux moyen correspondant à la moyenne des taux appliqués en 2016, qu'un lissage sur 5 ans est en cours et que les taux qui s'appliqueront en 2019 sur les communes seront, si le taux moyen reste le même, les suivants :

	Taux 2018	Taux 2019
LA BAUME	27,15	26,95
BELLEVAUX	28,16	27,63
LE BIOT	25,12	25,60
LA COTE D'ARBROZ	22,83	24,07
ESSERT-ROMAND	24,51	25,19
LA FORCLAZ	28,74	28,02
LES GETS	26,91	26,80
LULLIN	26,40	26,46
MONTRIOND	23,88	24,78
MORZINE	26,45	26,48
REYVROZ	28,79	28,04
ST JEAN D'AULPS	28,51	27,86
SEYTROUX	22,76	24,03
VAILLY	30,29	29,04
LA VERNAZ	28,97	28,16

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de continuer le lissage sur la base d'un taux moyen de 26,56 %.

2.7.6 Vote des taux de la TEOM pour 2019

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un lissage des taux de TEOM sur 10 ans avait été décidé à partir de 2017 afin d'arriver, en 2026, à un taux unique 6,30 %.

	TEOM voté 16	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023	TEOM 2024	TEOM 2025	TEOM 2026
AVORIAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
BELLEVAUX	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LULLIN	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
VAILLY	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
REYVROZ	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA VERNAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA BAUME	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
MONTRIOND	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA FORCLAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA COTE	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
ESSERT	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LE BIOT	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
ST JEAN	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
SEYTROUX	5,70%	5,76%	5,82%	5,88%	5,94%	6,00%	6,06%	6,12%	6,18%	6,24%	6,30%
MORZINE	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
LES GETS	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
RECETTE	2 438 k€	2 420 k€	2 423 k€	2 424 k€	2 426 k€	2 427 k€	2 430 k€	2 431 k€	2 433 k€	2 434 k€	2 436 k€

Madame la Présidente se demande s'il ne serait pas envisageable de modifier le lissage de la TEOM compte tenu de la situation excédentaire du service Déchets. Jean-Claude MORAND souligne qu'il faudra effectivement regarder en 2020 s'il n'est pas possible de viser un taux de 6 % plutôt que de 6,30 %.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les taux 2019 qui lui ont été présentés.

2.8 Economie : création d'un budget annexe pour la ZAE des Lanches

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de créer un budget annexe, assujetti à la TVA, pour la ZAE des Lanches située sur la commune des Gets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe « ZAE des Lanches » sur la base du plan de compte M14 et avec assujettissement à la TVA.

2.9 Extinction d'une créance

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la présentation en non-valeur, par le comptable public, de 3 pièces enregistrées sur le budget principal et dont la créance est désormais éteinte :

- Pièce n° 2011-T-167 – Budget principal
 - débiteur : GRENAT Gilles SARL
 - montant de la créance : 345,60 €
 - reste dû : 226,50 €
 - motif de l'extinction : clôture pour insuffisance d'actifs
- Pièce n° 2011-T-168 – Budget principal
 - débiteur : GRENAT Gilles SARL
 - montant de la créance : 1 656,00 €
 - reste dû : 1 656,00 €
 - motif de l'extinction : clôture pour insuffisance d'actifs
- Pièce n° 2011-T-169 – Budget principal
 - débiteur : GRENAT Gilles SARL
 - montant de la créance : 662,40 €
 - reste dû : 662,40 €
 - motif de l'extinction : clôture pour insuffisance d'actifs

Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate l'extinction des créances qui lui ont été présentées.

3- Urbanisme

3.1 Avis de la CCHC sur le projet de révision du SCOT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de révision.

3.2 Création d'un emploi non permanent d'instructeur ADS

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le contrat d'Alexandre BANCEL se termine le 30 avril 2019. Il propose de créer un nouvel emploi non permanent d'une année afin de renouveler son contrat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un nouvel emploi non permanent d'instructeur ADS pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

4- Transport scolaire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la Région a proposé de réaliser à titre expérimental le transport scolaire à Lullin via un minibus électrique. Ce bus sera livré pendant les prochaines vacances de Pâques pour une mise en service le 29 avril. Pour ce faire, il souligne qu'il est nécessaire de passer 2 conventions :

- une convention avec la Région pour la mise à la disposition à la CCHC de ce véhicule (la CCHC devra l'assurer),
- une convention avec la commune de Lullin pour la mise à disposition gracieuse de personnel communal pour conduire le véhicule pendant les périodes de ramassage scolaire.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le minibus sera à disposition de la CCHC les mercredis, les week-ends et les vacances scolaires pour d'autres utilisations moyennant une rémunération à la Région au nombre de kms parcourus.

Yannick TRABICHET propose d'utiliser ce minibus une fois par semaine pour l'accueil de jour à l'EHPAD pour les personnes en difficulté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation des 2 conventions.

5- Questions diverses

Christophe MUTILLOD informe les membres du conseil communautaire que Chablais Léman Développement va changer de nom pour devenir l'Agence Economique du Chablais et va également déménager dans les locaux de la pépinière du Léman.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 14 mai 2019 à 18h30 à Bellevaux et le 18 juin 2019 à 18h30 à La Vernaz.

A Le Biot, le 19 avril 2019

La Présidente
Jacqueline GARIN



Présentation du projet de budget principal 2019



Dépenses et recettes 2019

		BP 2019
Fonct.	2018 : 20 931 400 € 2017 : 20 210 300 €	20 972 900 €
Invest.	2018 : 12 490 900 € 2017 : 9 834 100 €	12 777 400 €
Total	2018 : 33 422 300 € <i>part invest : 37,4%</i> 2017 : 30 044 400 € <i>part invest : 32,7%</i>	33 750 300 € Part invest. : 37,9 %

Dépenses de fonctionnement

Répartition par grandes compétences

2018

● Déchets	24,0 %	22,0 %
● Attributions de Compensation	18,9 %	19,2 %
● Voirie	15,8 %	16,0 %
● Développement économique et aménagement du territoire (ZAE, saisonniers, urbanisme, tourisme, environnement/agriculture/forêt)	8,8 %	8,8 %
● Mobilité (transport, ascenseurs)	6,5 %	5,6 %
● Action sociale (RAM, crèches, santé)	5,0 %	4,4 %
● Cotisations diverses (FPIC, SIAC)	4,7 %	4,8 %
● Politique culturelle (musées, mus, bibli)	4,6 %	4,6 %
● Administration générale et direction	3,1 %	2,7 %
● Équipements sportifs (foot, sentiers, gymn.)	2,7 %	3,2 %
● GEMAPI	2,1 %	2,0 %
● Dépenses imprévues	1,5 %	3,7 %
● SPANC (dont étude eau/assainissem.)	1,1 %	1,6 %
● Équipements publics (gendarmerie, ferme)	1,2 %	1,4 %

Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses par nature

		2018
● Charges à caractère général	25,8 %	23,9 %
● Atténuation produits (<i>FPIC et AC</i>)	21,5 %	21,9 %
● Virement en investissement	18,8 %	19,1 %
● Autres charges (<i>contribution STOC, SIAC et subventions aux associations</i>)	14,3 %	14,2 %
● Personnel	11,4 %	10,7 %
● Opérations d'ordre	4,2 %	3,8 %
● Charges financières	2,3 %	2,5 %
● Dépenses imprévues	1,5 %	3,7 %
● Charges exceptionnelles	0,0 %	0,2 %

Dépenses de fonctionnement

Zoom sur le personnel

● Masse salariale BP 2017	2 267 100 €
● <i>Masse salariale BP 2018</i>	2 238 800 €
● Masse salariale BP 2019	2 401 000 €
	<i>soit + 7,2 %</i>

- ✓ Nouveau poste responsable achat public : + 47 000 €
- ✓ Agent tech. à l'année à la place de 2 saisonniers : + 7 500 €
- ✓ Poste secrétaire de mairie itinérante sur 7 mois : + 25 000 €
- ✓ Mutualisation poste DGS : + 10 000 € (*attention rembours. du poste par Morzine soit env. 36 000 €*)
- ✓ Mutualisation poste SIVOM : + 3 000 €
- ✓ Assistant transport été : + 3 300 €
- ✓ Mutualisation agent technique Morzine : + 5 000 €
- ✓ Mutualisation bibliothécaire Les Gets : + 1 700 €
- ✓ Agent MSAP à la place d'emploi civique : + 12 000 €
- ✓ Augmentation point/indice/heures sup : + 47 700 €

80 agents (soit env. 56,8 etp)

(2018 : 76 agents pour 53,7 etp – 2017 : 76 agents)

- ✓ **46** salariés annuels (*32 titulaires, 8 CDD, 6 CDI*)
- ✓ **11** salariés saisonniers hiver
- ✓ **20** salariés saisonniers été
- ✓ **3** agents communaux mis à disposition à l'année (*1 agent techn. + responsable technique MZ + responsable bâtiment SIVOM*)

Personnel : répartition par service

➤ Direction :	1 (0,5 etp)
➤ Paie / compta / budget / marchés :	6 (5,2 etp)
➤ Transport :	2 (1 etp)
➤ Action sociale (<i>enfance / santé</i>)	3 (1,5 etp)
➤ Politique culturelle :	10 (7,7 etp)
➤ SPANC :	1 (1 etp)
➤ Urbanisme :	3 (3 etp)
➤ Développement Économique (<i>ZA, Natura, saisonniers, projets</i>) :	5 (3,8 etp)
➤ Services techniques	
✓ Déchets :	28 (18,3 etp)
✓ Voirie, bâtiment :	16 (10,1 etp)
✓ Sentiers :	7 (3,2 etp)
✓ Coursives AZ :	3 (1,5 etp)

Total supérieur à 80 agents car certains sont affectés sur plusieurs services

Recettes de fonct. : *répartition par nature*

● Taxes/CVAE/IFER/TASCOM/GEMAPI	58,6 %	53,4 %	
● TEOM	12,5 %	12,0 %	
	<i>soit fiscalité</i>	71,1 %	65,4 %
● Excédent	12,3 %	17,6 %	
● Parti. org. publics / subv.	4,4 %	4,5 %	
● DGF	3,6 %	3,9 %	
● Redevance Spéciale	2,2 %	2,1 %	
● Ventes diverses (cartes/matériaux)	2,0 %	2,0 %	
● Locations immobilières	1,2 %	1,1 %	
● Taxe de séjour	0,8 %	0,5 %	
● FCTVA fonctionnement	0,5 %	0,5 %	
● AC négatives	0,3 %	0,3 %	
● Remboursement budgets annexes	0,2 %	0,3 %	
● Location pers. et mat.	0,2 %	0,1 %	
● FNGIR / DCRTP	0,2 %	0,5 %	
● Recettes diverses (<i>rembours. Divers</i>)	0,8 %	1,0 %	

Dépenses d'investissement

Répartition par grandes compétences

● Voirie	27,1 %	23,7 %
● Déchets	20,0 %	15,1 %
● Action sociale (<i>petite enfance/MSP/MSAP</i>)	16,6 %	25,2 %
● Mobilité (<i>ascenseurs + gare d'accueil AZ</i>)	14,0 %	9,2 %
● Équipement sportifs (<i>foot+ sentiers+gymn.</i>)	8,8 %	14,9 %
● Politique culturelle	4,7 %	3,7 %
● GEMAPI	4,3 %	2,9 %
● Développement économique et aménagement du territoire (<i>Urbanisme-PLUi, ZAE hors BA, tourisme, agriculture et forêt</i>)	3,0 %	3,9 %
● Équipements publics (<i>gendarmerie, ferme</i>)	1,2 %	1,3 %
● Administration générale	0,3 %	0,1 %
● SPANC	0,0 %	0,0 %

Dépenses d'investissement

Répartition des dépenses par nature

● Solde d'exécution de la SI reporté	27,5 %	
<i>18,6 %</i>		
● Remboursement d'emprunts	7,0 %	<i>7,3 %</i>
● Immobilisat. incorporelles (<i>PLUi / études</i>)	2,4 %	<i>2,9 %</i>
● Immobilisations corporelles (<i>matériel</i>)	12,6 %	<i>10,0 %</i>
● Immobilisations en cours (<i>tx / bâtiments</i>)	47,9 %	<i>57,6 %</i>
● Subventions d'équipement (<i>HdL</i>)	1,4 %	<i>0,0 %</i>
● Opérations sous mandat (<i>école Vailly</i>)	1,2 %	<i>3,5 %</i>
● Opérations d'ordre	0,0 %	<i>0,1 %</i>

Recettes d'investissement

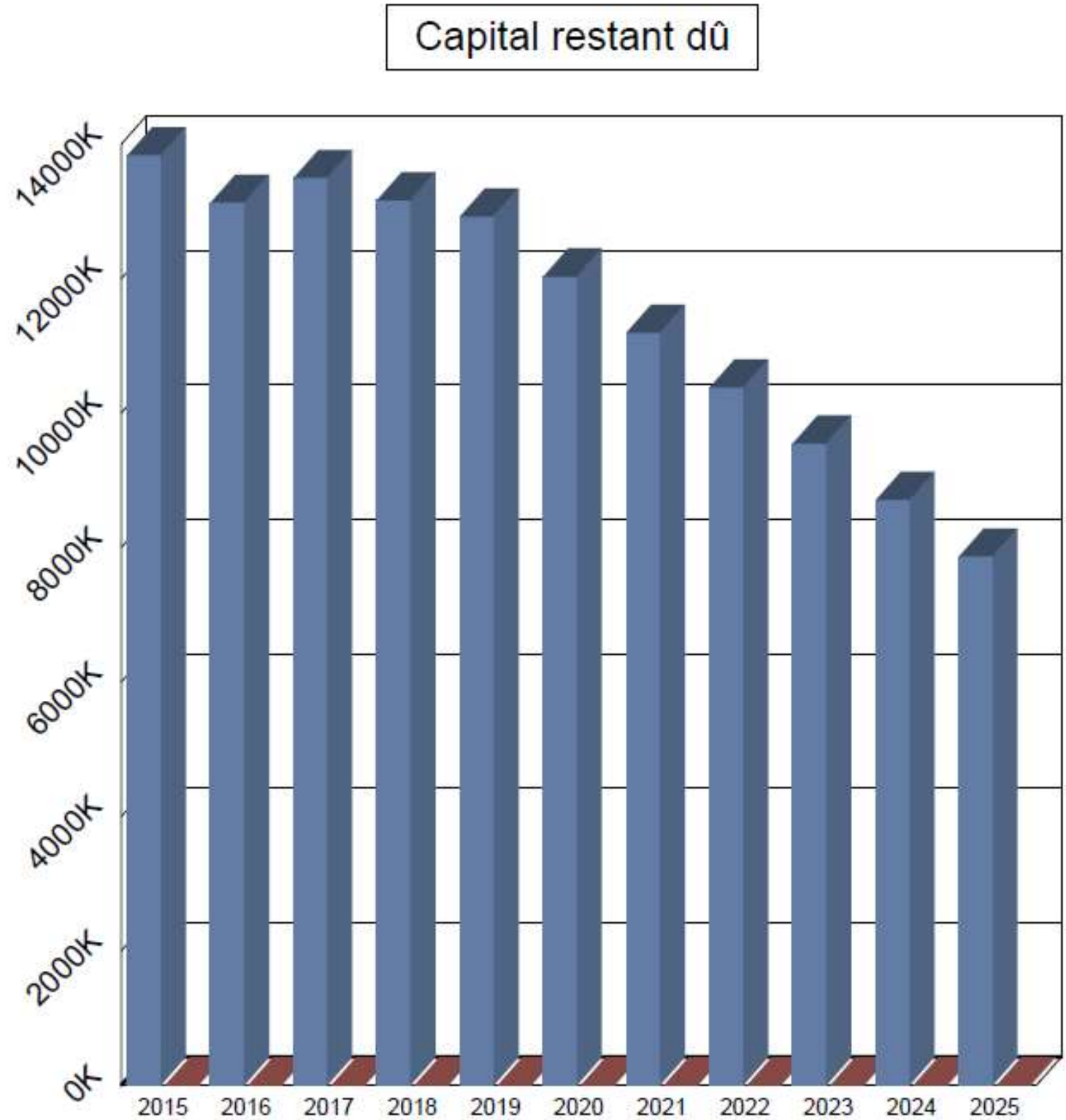
Répartition des recettes par nature

● Virement section de fonctionnement	30,9 %	
32,8 %		
● Excédents de fonct. Capitalisés	29,0 %	18,6 %
● Subventions	16,0 %	18,2 %
● FCTVA	13,4 %	11,8 %
● Amortissements	6,9 %	6,5 %
● Opérations sous mandat (<i>école Vailly</i>)	3,0 %	3,9 %
● Produits de cessions (<i>vente MSP</i>)	0,7 %	3,7 %
● Emprunts	0,0 %	4,5 %

Évolutions des annuités de la dette

- Annuités 2017
- *intérêts*
- *capital*
- Annuités 2018
- *dont intérêts*
- *dont capital*
- **Annuités 2019**
- ***dont intérêts***
- ***dont capital***
- *Soit 31 600 € de plus qu'en 2018 (+ 2,3 %)*
lié à la première annuité complète de
l'emprunt du terrain de foot

Évolution de la dette



DROITS OUVERTS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2019

Communes	Longueur de voirie revêtue (ml)	Enveloppe 1 FONCTIONNEMENT			Enveloppe 2 INVESTISSEMENT		
		Report 2018	Droits 2019	Total 2019	Report 2018	Droits 2019	Total 2019
La Forclaz	8 263	1 753 €	13 931 €	15 684 €	33 141 €	25 720 €	58 861 €
La Vernaz	6 223	0 €	10 070 €	10 070 €	2 316 €	15 492 €	17 808 €
La Baume	15 412	0 €	23 423 €	23 423 €	56 346 €	24 397 €	80 743 €
Le Biot	8 359	-22 945 €	16 376 €	-6 569 €	0 €	47 045 €	47 045 €
Seytroux	15 708	10 897 €	24 362 €	35 259 €	3 738 €	29 369 €	33 107 €
St Jean d'Aulps	26 063	0 €	48 188 €	48 188 €	37 682 €	120 240 €	157 922 €
Essert- Romand	9 208	0 €	15 427 €	15 427 €	21 199 €	27 762 €	48 960 €
La Côte d'Arbroz	4 728	-12 528 €	8 383 €	-4 144 €	-6 848 €	18 510 €	11 662 €
Montriond	14 561	0 €	32 889 €	32 889 €	146 616 €	122 115 €	268 731 €
Morzine-Avoriaz	41 856	241 486 €	308 880 €	550 366 €	53 169 €	522 856 €	576 025 €
Les Gets	47 129	0 €	103 505 €	103 505 €	69 985 €	331 650 €	401 635 €
Reyvroz	6 500	32 859 €	30 195 €	63 054 €	5 341 €	16 632 €	21 973 €
Vailly	20 000	0 €	37 125 €	37 125 €	36 278 €	32 175 €	68 453 €
Lullin	15 000	-9 032 €	35 888 €	26 855 €	0 €	44 550 €	44 550 €
Bellevaux	22 500	3 562 €	57 420 €	60 982 €	39 108 €	67 320 €	106 428 €
TOTAL	261 510	246 052 €	766 062 €	1 012 114 €	498 071 €	1 445 832 €	1 943 903 €

Fonds de solidarité 2019 :

22 342 €



Budget Primitif 2019

Synthèse

Budget 2019 - *Dépenses de fonctionnement*

	BP 2018 + DM	BP 2019
011- charges à caractère gle	5 023 600 €	5 409 000 €
012 – charges de personnel	2 238 800 €	2 401 900 €
014 – atténuation produits	4 505 700 €	4 515 700 €
022 – dépenses imprévues	754 900 €	305 900 €
023 – virement à la SI	4 059 200 €	3 952 400 €
042 - amortissements	798 100 €	884 900 €
65 – autres charges de gestion courante	2 977 000 €	3 000 800 €
66 - charges financières	524 100 €	482 300 €
67 – charges except.	50 000 €	20 000 €
TOTAL	20 931 400 €	20 972 900 €

Budget 2019 - Recettes de fonctionnement

	BP 2018 + DM	BP 2019
002 - excédent	3 685 790,90 €	2 578 317,98 €
013 – atténuation charges	1 132,92 €	928,16 €
042 – opérations d'ordre	13 800,00 €	13 800,00 €
70 – produits et ventes	1 041 200 €	1 139 600,00 €
73 – impôts et taxes	14 033 800,00 €	15 189 800,00 €
74- dotations participations	1 887 900,00 €	1 782 931,92 €
75 – autres produits	248 576,18 €	255 521,94 €
77 – produits exceptionnels	19 200,00 €	12 000,00 €
TOTAL	20 931 400 €	20 972 900 €

Budget 2019 - Dépenses d'investissement

	BP 2018 + DM	BP 2019
001- déficit	2 269 001,69 €	3 518 019,97 €
040 – opérations d'ordre	13 800,00 €	13 800,00 €
16 – rembours. emprunts	892 999,64 €	896 413,29 €
20- immo incorporelles	354 314,40 €	487 381,89 €
21 – immo corporelles	1 226 748,75 €	1 591 053,65 €
23 – immo en cours	7 144 035,52 €	6 107 831,20 €
458 – opérations ss mandat	428 000,00 €	162 900,00 €
TOTAL	12 490 900,00 €	12 777 400 €

Budget 2019 - Dépenses d'investissement

• 11 – Administration générale	37 989,86 €	<i>véhicule + travaux</i>
• 12 – Agriculture – Environnement – Forêt	2 928,00 €	
• 15 – Ascenseurs publics	202 300,00 €	<i>rénovation ascenseurs</i>
• 20 – Ferme	9 038,68 €	
• 25 – Crèches	536 100,00 €	<i>solde 2 crèches + divers</i>
• 30 – DDVA	82 700,00 €	<i>ALCOTRA + tx divers</i>
• 35 – Musée de la Musique Mécanique	161 090,51 €	<i>travaux</i>
• 36 – Musées de Bellevaux	14 490,23 €	<i>jeu de piste + divers</i>
• 40 - Tourisme	45 090,72 €	<i>route TSF / ANC Jotty</i>
• 50 – Déchets	1 947 000,00 €	
• 51 – Gymnase	44 000,00 €	<i>étude Bx + piste SJA</i>
• 52 – Transport	788 000,00 €	<i>voie verte et piste cycl.</i>
• 53 – Dépôt de matériaux inertes	75 535,00 €	<i>fermeture trou et réhab.</i>
• 54 – ZAE	33 431,99 €	<i>étude Les Plagnettes + rés.</i>
• 57 – Urbanisme	228 084,47 €	<i>PLUi + modif. PLU</i>
• 56 – Maison de santé	834 052,72 €	<i>MSP Lullin</i>
• 59 – Relais d'Assistantes Maternelles	16 422,65 €	<i>wc et rangement</i>
• 60 – Sentiers	190 149,90 €	<i>travaux + balisage</i>
• 62 – Saisonniers	5 029,00 €	<i>aménagement MSAP</i>
• 63 – Réseau des bibliothèques	7 064,37 €	<i>nouveau local</i>
• 75 – Foot	72 027,86 €	
• 80 – Locaux techniques	147 568,86 €	<i>matériel + travaux</i>
• 81 – Voirie	2 236 000,00 €	<i>droits ouverts</i>
• 82 - GEMAPI	506 071,92 €	<i>torrent du Clou + Mtd</i>
• 90 – Gendarmerie	5 000,00 €	

Budget 2019 - Recettes d'investissement

	BP 2018 + DM	BP 2019
021 – virement section fonct	4 059 200,00 €	3 952 800,00 €
024 – cessions d'immo	453 500,00 €	95 000,00 €
040 - amortissements	798 100,00 €	884 900,00 €
10 – FCTVA et 1068	3 716 000,00 €	5 410 800,00 €
13 - subventions	2 234 400,00 €	2 048 900,00 €
16 – emprunts	600 000,00 €	0,00 €
458 – opérations ss mandat	479 400,00 €	385 000,00 €
TOTAL	12 490 900 €	12 777 400 €